

Session des représentants suppléants n° 00-06

Compte rendu

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni les 11 et 13 juin 2000, à Dallas, au Texas. M. William Nitze, des États-Unis, présidait la séance, alors que M^{me} Norine Smith et M. José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. La directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat, et le secrétaire du Conseil, M. Cristóbal Vignal, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat participaient également à cette séance.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire, mais après avoir ajouté le sous-point *Rapport sur l'état de l'environnement* au point 7, intitulé *Autres questions*. L'ordre du jour adopté figure à l'annexe A.

Point 2 Adoption de comptes rendus sommaires

Les représentants suppléants adoptent le compte rendu sommaire de la session n° 00-04. L'adoption du compte rendu de la session n° 00-05 est reportée à la prochaine session.

Point 3 VII^e session ordinaire du Conseil

Les représentants suppléants apportent des derniers changements aux résolutions et au communiqué du Conseil.

En conformité avec le paragraphe 15(7) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), les représentants suppléants, aux termes de la résolution du Conseil n° 00-04 (voir l'annexe B), conviennent unanimement de rendre public le dossier factuel final relatif à la communication n° 97-001 présentée par B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll. Ils conviennent en outre d'annexer à cette résolution les lettres que les Parties ont rédigées en vertu du paragraphe 15(5) de l'ANACDE.

Point 4 Version française révisée des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*

Les États-Unis déclarent qu'ils seront en mesure, d'ici peu, de parachever leur examen de la version française révisée des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*.

Point 5 Réponses du Conseil à diverses demandes de renseignements et lettres

Les Parties examinent les changements que les États-Unis proposent à la réponse aux lettres du Sierra Club du Canada et coll., en date des 28 juin et 28 décembre 1999, au sujet de la société Methanex.

En outre, les représentants suppléants chargent le Comité permanent général de parachever l'ébauche d'une réponse aux lettres de la présidente du CCPM en date des 24 mars et 2 mai 2000.

Point 7 Autres questions**Point 7.1 Rapport sur l'état de l'environnement**

Les représentants suppléants examinent le calendrier d'exécution du rapport sur l'état de l'environnement. Étant donné que les Parties auront besoin de quarante-cinq jours pour examiner le rapport, elles estiment que celui-ci pourrait être publié en septembre ou en octobre 2000.

Point 7.2 Affectation du solde impayé de l'exercice financier 1998

Les représentants suppléants reportent l'examen de ce point à leur prochaine session.

Point 8 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de tenir leur prochaine session les 28 et 29 août 2000, à Montréal, afin d'examiner et d'approuver, le cas échéant, le document intitulé *Aperçu du programme de travail pour 2001 et 2002*.

Point 9 Levée de la séance

Le président lève la séance.

ORDRE DU JOUR
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 00-06

Tenue au Sheraton Grand Hotel, Dallas, Texas
le dimanche, 11 juin 2000 de 10 h ;a 14 h
et le mardi, 13 juin 2000 de 9 h à 10 h

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 3 Session ordinaire du Conseil 2000
- Point 4 Version française révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 5 Demandes de renseignements du public relativement à l'article 10(6) de l'ANACDE
- Point 6 Autres questions
- Point 7 Prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 8 Levée de la séance

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 00-06
ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/00-06/AGEN/01/Rev.1

Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions 00-04 et 00-05 des représentants suppléants. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session n° 00-04 C/C.01/00-04/SR/01/Rev.3
- b) Compte rendu sommaire de la session n° 00-05 C/C.01/00-05/SR/01

Point 3 Session ordinaire du Conseil 2000

Les représentants suppléants sont invité à faire progresser la discussion sur les points suivants de l'ordre du jour de la session à huis clos du Conseil :

- Point 5 La santé des enfants et l'environnement
- Point 4.3.1 Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)
- Point 4.3.2 Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP)
- Point 4.4.2 Systèmes de gestion de l'environnement (SGE)
- Point 6 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)
- Point 7 Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET)
- Point 8.1 Communication no 97-001 : B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.
- Point 8.2 Création d'un comité permanent sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 11 Examen de l'ébauche du communiqué de la session
- Point 14 Contributions des Parties au budget de la CCE pour 2001

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour provisoire C/00-00/AGEN/01/Rev.8
- b) Ébauche d'une résolution du Conseil sur la santé des enfants et l'environnement C/00-00/RES/03/Rev.3

- c) Ébauche d'une résolution du Conseil : Adoption de la phase II du PARNA
relatif au mercure C/00-00/RES/01/Rev.3
- d) Ébauche d'une résolution du Conseil sur les RRTP C/00-00/RES/02/Rev.2
- e) Ébauche d'une résolution du Conseil sur le Guide C/00-00/RES/05/Rev.1
- f) Note d'information conjointe du Mexique et des États-Unis
- g) Ébauche du communiqué de la session
- h) Ébauche d'une résolution du Conseil concernant le financement de la CCE
pour 2001 C/00-00/RES/06/Rev.1
- i) Ébauche d'une résolution du Conseil concernant l'affectation du solde impayé de
l'exercice 1998 de la Commission de coopération environnementale C/00-00/RES/07

Point 4 Version française des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15

Tel que convenu par les représentants suppléants dans le cadre de la session 99-08 tenue le 29 juin 1999 à Banff, une révision linguistique de la version française des Lignes directrices a été effectuée selon la version anglaise adoptée lors de la session ordinaire du Conseil 1999. Les représentants suppléants sont censés adopter formellement cette version française révisée.

DOCUMENTS :

- a) Version française des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15

Point 5 Réponses du Conseil à diverses demandes de renseignements et lettres

Point 5.1 Demandes de renseignements du public en vertu de l'article 10(6) de l'ANACDE : Methanex Corp.

Les représentants suppléants sont invités à discuter et à parachever la réponse du Conseil aux lettres du 28 juin et du 28 décembre 1999 du Sierra Club du Canada, Conseil des Canadiens et Greenpeace Canada et coll. relativement au différend en matière d'investissement (visé par l'ALÉNA) mettant en cause la société Methanex et concernant un avis de la Californie annonçant le bannissement de l'éther méthyltertiobutylique comme additif dans l'essence afin de réduire la pollution de l'eau

DOCUMENTS :

- a) Modifications proposées par les États-Unis à l'ébauche préparée par le Mexique
- b) Version révisée de l'ébauche de réponse (distribuée par le Mexique le 24-05-00)
- c) Lettre du Sierra Club du Canada, du Conseil des Canadiens et de Greenpeace Canada et coll. en date du 28 juin 1999
- d) Accusé de réception de la directrice exécutive de la CCE en date du 29 juillet 1999
- e) Lettre du Sierra Club du Canada, du Conseil des Canadiens et de Greenpeace Canada et coll. en date du 28 décembre 1999 concernant la communication déposée par Methanex Corp. en vertu de l'article 14 (distribuée le 31-12-99)

Point 5.2 Correspondance de la présidente du CCPM au sujet des articles 14 et 15 de

l'ANACDE

Les représentants suppléants sont invités à parachever la réponse du Conseil aux lettres de la présidente du CCPM en date du 24 mars et du 2 mai 2000 au sujet des articles 14 et 15 de l'ANACDE.

DOCUMENT :

- a) Ébauche de réponse rédigée par le Mexique en date du 11-05-00
- b) Ébauche de réponse rédigée par les États-Unis en date du 26-05-00 avec les commentaires du Canada en date du 01-06-00
- c) Lettre du 24 mars 2000 de la présidente du CCPM au Conseil au sujet de la révision no. 2 des lignes directrices révisées relatives aux communications sur les questions d'application
- d) Lettre du 2 mai 2000 de la présidente du CCPM au Conseil au sujet de la réunion des représentants suppléants des 8 et 9 mai 2000

Point 6 Autres questions

Au moment d'établir le présent ordre du jour, le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point.

DOCUMENT : Aucun

Point 7 Prochaines sessions des représentants suppléants

Selon le projet de calendrier des sessions pour l'an 2000, les représentants suppléants se réuniront les 7 et 8 septembre 2000 à Montréal afin d'examiner le plan de programme pour 2001-2002.

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions des représentants suppléants C/C.01/99-11/PLAN/01/Rev.9

Point 8 Levée de la séance

Le président est invité à lever la séance.

Dallas, le 11 juin 2000

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 00-04

Directive au Secrétariat de la Commission de coopération environnementale sur le dossier factuel constitué à la suite de la communication SEM-97-001 dont les auteurs allèguent que le Canada omet d'appliquer efficacement le paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches* à l'égard de certaines installations hydroélectriques en Colombie-Britannique

LE CONSEIL :

SE FONDANT sur le processus prévu aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) relatif au traitement des communications sur des questions d'application et à la constitution de dossiers factuels;

AYANT REÇU le dossier factuel final concernant la communication SEM-97-001;

NOTANT qu'il doit décider, en vertu du paragraphe 15(7) de l'ANACDE, si ledit dossier factuel doit être rendu public;

AFFIRMANT sa détermination à ce que le processus en question soit rapide et transparent;

DÉCIDE par les présentes :

DE RENDRE ledit dossier factuel final publiquement accessible et de l'inscrire au registre des communications;

D'ANNEXER à la présente résolution et au dossier factuel les lettres que les Parties ont transmises au Secrétariat en vertu du paragraphe 15(5) de l'ANACDE afin de lui faire part de leurs observations sur le dossier factuel provisoire.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Norine Smith
Gouvernement du Canada

José Luis Samaniego
Gouvernement des États-Unis du Mexique

William A. Nitze
Gouvernement des États-Unis d'Amérique